



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Conférence des Directeurs de Service Universitaire de Formation Continue (CDSUFC)

Association régie par la loi de 1901

enregistrée sous le n° SIRET : 480 994 508 00020

dont le siège social est situé 103, Boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Représentée par son Président, Franck Giuliani

Ci-après désignée la **FCU**

d'une part,

Et

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec),

Association paritaire régie par la loi de 1901

enregistrée sous le n° Siren 775 672 231

dont le siège social est situé 51 boulevard Brune, 75014 Paris

Représentée par son Président, Patrick Caré

Ci-après désignée l'**Apec**

d'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PRESENTATION DES PARTENAIRES

La FCU

La **FCU** est un réseau national représentant plus de 90 adhérents, tous établissements d'enseignement supérieur (EES) publics, dont une large majorité d'universités et le CNAM.

Les établissements adhérents à la FCU forment annuellement plus de **465.000 stagiaires** et délivrent environ **95.000 diplômes** nationaux ou d'université, du niveau IV au niveau I.

Historiquement positionnés sur la reprise d'études et plus récemment sur le développement de l'alternance, les Services de Formation Continue (SFC) des Universités ont pour missions de porter en interne et de déployer en externe auprès des différents publics cibles (entreprises, salariés, demandeurs d'emploi...) la politique formation continue de leur établissement.

Les services de Formation Continue des Universités impulsent et accompagnent la stratégie des Etablissements publics d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la mise en place d'une formation tout au long de la vie, dans le cadre d'une nécessaire adaptation au regard de l'évolution

de la demande sociale et des textes réglementaires régissant la Formation professionnelle continue d'une part et de l'ESR d'autre part.

Sur leur territoire et dans périmètre d'expertise, les SFCU sont en lien étroit avec les différents prescripteurs, financeurs et usagers de la formation continue. Les SFCU sont ainsi en interrelations avec les grands acteurs institutionnels et sociaux-économiques ainsi qu'avec les principaux réseaux professionnels pour développer et déployer une offre de formation et de services répondant aux besoins en compétences (actuels et futurs) de l'économie régionale, des entreprises du territoire et des individus.

La FCU a pour principales missions de :

- Représenter les intérêts de la FCU et promouvoir les activités de ses adhérents,
- Assurer une veille juridique et d'informations sur la Formation Continue,
- Favoriser l'échange des expériences pédagogiques, de gestion et de relations avec les partenaires de la Formation Continue,
- Approfondir par la recherche certains thèmes afin de contribuer à l'émergence d'idées nouvelles en matière de Formation Continue,
- Accompagner les services par un plan de formation spécifique FCU à destination des collaborateurs de ses membres,
- Accompagner ses adhérents vers la certification de services FCU.

L'Apec

Acteur du marché de l'emploi des cadres, l'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel, dans leur démarche d'évolution ou de mobilité, ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur pour les aider à préparer et réussir leur insertion professionnelle.

L'Apec informe, conseille et accompagne les entreprises, afin d'optimiser leurs recrutements, renforcer l'efficacité de leurs pratiques RH et sécuriser les parcours professionnels de leurs collaborateurs cadres en développant la mobilité et les compétences internes.

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'Apec analyse et anticipe les évolutions grâce notamment à ses grandes enquêtes annuelles : prévisions de recrutement des entreprises, mobilité des cadres, insertion des jeunes diplômés, salaires... et des études spécifiques auprès des cadres et des entreprises.

Plus de 39.000 entreprises et 900.000 cadres et jeunes utilisent les services de l'Apec, via le site www.Apec.fr ou dans ses 45 centres et antennes implantés à travers ses 12 Délégations Régionales.

Ses **missions de service public** s'articulent autour de 4 axes majeurs :

- Aider à la sécurisation des parcours professionnels des cadres et à l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur ;
- Sécuriser les recrutements des entreprises, en particulier les TPE et PME, par des informations et conseils adaptés ;
- Collecter et diffuser les offres d'emploi cadres sur son site pour assurer une plus grande transparence du marché de l'emploi des cadres ;
- Développer un programme d'études et de veille sur le marché de l'emploi cadre.

L'Apec est également l'un des cinq opérateurs nationaux désignés par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, chargé d'assurer le **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)**, au côté de Pôle Emploi, de Cap Emploi, des Missions Locales et des OPACIF.

CONTEXTE DU PARTENARIAT

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a instauré de nouvelles dispositions ayant des impacts directs sur l'activité des partenaires depuis le 1^{er} janvier 2015 :

- L'Apec a été désignée parmi les opérateurs nationaux du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) dont l'ambition est de favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs.
- Le Compte Personnel de Formation (CPF) est venu compléter les dispositifs de formation professionnelle existants ;
- Les entreprises ont l'obligation d'organiser un Entretien Professionnel (EP) pour chacun de leur salarié, tous les deux ans, en vue de faire émerger des perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi.

Les Universités sont aujourd'hui engagées sur l'élaboration de nouvelles ingénieries d'accès à la certification. Ces parcours de plus en plus individualisés vers la certification doivent se mettre en œuvre dans des lieux, des temporalités et selon des modalités variées, favorisant ainsi le couplage de processus de reconnaissances des acquis de l'expérience (VAE) et de reprise d'études (enseignement en présentiel, à distance, en situation de travail ...).

De même, l'accélération du besoin d'acquisitions de compétences complémentaires nécessaires au maintien dans l'emploi, à la sécurisation des parcours professionnels ou à la gestion/anticipation des phases de transitions professionnelles vont amener les Cadres à modifier leurs attentes vis-à-vis de la formation continue tout au long de la vie.

Dans ce contexte nouveau, il apparaît nécessaire de mettre en place une phase de diagnostic et un plan d'actions d'accompagnement, prenant en compte le projet professionnel des techniciens et des cadres. Mises en œuvre par les opérateurs du CEP, ces étapes du diagnostic peuvent être enrichies de la contribution des Services Universitaires de formation continue en tant que professionnels de l'accompagnement, de la formation, de l'évaluation et de la certification.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la FCU et l'Apec entendent collaborer, afin de proposer des prestations et des offres de services complémentaires aux entreprises et salariés qu'elles accompagnent.

Les deux parties s'engagent à coordonner leurs actions respectives, chacune dans son domaine de compétence et champ relationnel, afin d'optimiser l'accompagnement des personnes dans leurs parcours professionnels - via la mise en œuvre du CEP notamment – et de favoriser l'insertion des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Les parties se proposent d'intervenir ensemble selon les modalités suivantes :

2.1 : Articulation des réseaux Apec et FCU aux niveaux régional et national

Pour favoriser la synergie opérationnelle des deux réseaux sur l'ensemble du territoire, la FCU et l'Apec conviennent d'organiser des rencontres et échanges au niveau national comme régional, permettant ainsi une meilleure connaissance et compréhension des spécificités de leurs champs d'action respectifs, des attentes des entreprises et des dispositifs emploi-formation proposés aux salariés.

Une **animation nationale** permettra aux partenaires d'optimiser la coopération entre les deux réseaux et de capitaliser sur les bonnes pratiques régionales. La mise en œuvre opérationnelle de la convention fera l'objet de **déclinaisons territoriales** à l'initiative des acteurs Apec/FCU d'un même territoire.

À l'échelle d'un territoire et/ou d'une région, les établissements adhérents de la FCU auront entre eux une démarche concertée et coordonnée pour définir, planifier et réaliser les déclinaisons opérationnelles de la convention en lien avec le Délégué régional de l'Apec.

Les deux parties s'engagent ainsi à :

- Partager des informations sur la situation de l'emploi et des métiers cadres, les besoins de compétences et de formation des salariés.
- Mettre en relation les représentants et/ou adhérents régionaux de chaque réseau (cf. liste des Délégués Régionaux Apec et des établissements adhérents de la FCU) et les inciter à co-construire des **plans d'actions** au bénéfice de leurs publics respectifs, en tenant compte des ressources disponibles de chaque partenaire sur les territoires.
- Présenter leurs missions, offres de services, outils et dispositifs aux collaborateurs de chaque partenaire, via l'organisation de rencontres territoriales entre les conseillers Orientation/Formation des universités et les consultants Apec et la mise à disposition des supports de présentation (plaquettes, flyers...).
- S'informer mutuellement des manifestations organisées de part et d'autre (ex : matinales, petits déjeuners, réunions d'information, événements...).
- S'identifier comme « partenaires » sur leurs sites web respectifs et services digitalisés : www.Apec.fr et www.fcu.fr

Par ailleurs, des études conjointes pourront être réalisées sur des thématiques proposées par l'un ou l'autre des partenaires (ex : études conjoncturelles, référentiel des métiers cadres...).

2.2 - Accompagnement

Afin de répondre le mieux possible aux enjeux de formation continue des salariés et d'assurer une continuité de services sur les questions relatives à l'emploi et à la formation, la FCU et l'Apec conviennent d'articuler leurs offres de services (voir détail des offres en Annexe 2).

Les consultants Apec et les conseillers Orientation/Formation Continue pourront ainsi informer les entreprises et les personnes qui s'adressent à eux de l'offre de service du partenaire.

2.3 – Coopération sur le CEP et le CPF pour sécuriser les parcours professionnels des cadres

En qualité d'opérateur national du Conseil en Evolution Professionnelle, l'Apec s'engage à offrir à l'issue de la formation continue (BAC+3 minimum) des personnes formées dans un des établissements adhérents de la FCU son expertise pour les accompagner dans leurs démarches d'évolution professionnelle : préparation aux entretiens clés dans l'entreprise, mobilités internes et externes, réorientation ou reconversion, projets formation ou de création d'entreprise...

À cet effet, et pour faciliter la mise en relation des cadres avec l'Apec, la FCU indiquera sur son site Internet un lien vers la page de présentation des services « CEP » délivrés par l'Apec. Par ailleurs, la FCU pourra communiquer cette adresse à ses membres ainsi qu'aux cadres qui souhaitent bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle : <https://cadres.Apec.fr/Emploi/Mes-services-Apec/Nos-services-phares/CEP/Conseil-en-evolution-professionnelle>.

Les deux partenaires déclineront, en région, des modalités partenariales d'accompagnement propices à la définition et à la construction de parcours d'évolution ou de transition professionnelle des publics techniciens supérieurs et cadres.

Ces déclinaisons territoriales s'inscriront dans les objectifs du présent accord et donneront lieu à capitalisation et diffusion par les deux réseaux.

Les services Universitaires de Formation Continue pourront alors contribuer à la définition du parcours de formation le plus adapté pour répondre au projet du cadre.

La FCU désignera des référents nationaux et informera l'ensemble des adhérents du réseau FCU et les Conseillers Académiques Délégués à la Formation Continue. Les réseaux locaux pourront alors identifier les contacts privilégiés des consultants Apec en charge d'accompagner les cadres dans la construction de leur projet formation.

La coopération entre les collaborateurs des deux réseaux sur ces questions favorisera une connaissance mutuelle des critères d'éligibilité et de financement des dispositifs formation, notamment le CPF.

ARTICLE 3 – NATURE DES PRESTATIONS

Il est entendu que les services que l'Apec sera amenée à prêter au titre de la présente convention seront délivrés dans le cadre de ses missions de service public, au profit des bénéficiaires désignés dans ses statuts et son mandat de service public.

ARTICLE 4 - PILOTAGE ET SUIVI

Les parties s'engagent à désigner une ou plusieurs personne(s) responsable(s) du pilotage et du suivi opérationnel de cette convention afin d'en assurer la bonne exécution et de faire des points d'étapes semestriels sur les actions engagées.

- Pour la FCU :

Ariane FREHEL (ariane.frehel@lecnam.net) et Eric Tanguy (eric.tanguy@univ-nantes.fr)

Et/ou

Franck Giuliani, président du réseau FCU (president@fcu.fr)

- Pour l'Apec :

Yannick Morel, consultant relations institutionnelles et partenariats, yannick.morel@Apec.fr et

Pascal Roussay, consultant relations institutionnelles et partenariats, pascal.roussay@Apec.fr

Et/ou

Jean-Marie Blanc, Directeur des relations institutionnelles et des partenariats, jean-marie.blanc@Apec.fr

ARTICLE 5 – COMMUNICATION

Pendant la durée de la présente convention, la FCU et l'Apec valoriseront leur partenariat dans le cadre de leur communication interne et grand public.

Les parties conviennent que toute action de communication externe relative à la présente collaboration engagée par l'une d'elles devra être soumise au préalable et acceptée par l'autre partie.

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITE

Toutes les informations sur l'une des parties dont l'autre viendrait à avoir connaissance dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution de la présente convention sont considérées comme confidentielles. Chacune des parties s'engage à n'utiliser les informations confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie que pour les besoins de la présente convention et de ses suites. Elle s'interdit donc d'exploiter pour son compte, directement ou indirectement, les informations confidentielles, notamment techniques, reçues de l'autre partie.

De même, chacune des parties s'interdit de divulguer ou communiquer, directement ou indirectement, les informations obtenues, à des tiers étrangers à la présente convention.

Chacune des parties garantit le respect de ces obligations par son personnel, ses mandataires ou toute autre personne dont elle est responsable.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature, pour une durée de **deux ans**, au terme de laquelle le comité de pilotage réalisera une évaluation des actions engagées et proposera les conditions d'un éventuel renouvellement avec, le cas échéant, de nouveaux axes de coopération pour la nouvelle période.

ARTICLE 8 – RESILIATION

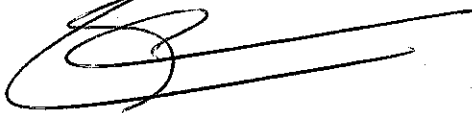
Le présent accord peut être résilié à l'initiative de l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de régler leurs différends par accord amiable, à défaut par les tribunaux compétents.

Fait à RENNES, le 29 mai 2018 en deux exemplaires originaux.

Pour la FCU
Franck GIULIANI
Président



Pour l'Apec
Patrick Caré
Président



ANNEXE 1 : Correspondants FCU et Apec en région

1/ Délégués Régionaux Apec

Délégation Territoriale	Délégués territoriaux	Tel	Email
Grand-Est Alsace Lorraine Champagne-Ardenne	Jacques TRIPONEL	06 74 94 96 55	jacques.triponel@Apec.fr
Nouvelle Aquitaine Aquitaine Poitou-Charentes Limousin	Danielle SANCIER	06 66 22 27 74	danielle.sancier@Apec.fr
Bourgogne / Franche-Comté	Dominique DOUSSOT	06 66 88 88 05	dominique.doussot@Apec.fr
Bretagne	Anne SAVATIER	06 74 94 94 17	anne.savatier@Apec.fr
Centre Val de Loire	Anthony FUMARD	06 99 17 71 89	anthony.fumard@Apec.fr
Ile-de-France	Guy GUSTIN	06 82 65 94 31	guy.gustin@Apec.fr
Occitanie Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon	Jean-Sébastien FIORENZO	06 63 01 80 48	jean-sebastien.fiorenzo@Apec.fr
Hauts-de-France Nord-Pas-de- Calais Picardie	Valérie FENAUX	06 80 84 33 90	valerie.fenaux@Apec.fr
Normandie	Marc LESUEUR	06 07 73 00 34	marc.lesueur@Apec.fr
PACA / Corse	Bruno JONCHIER	06 65 70 97 64	bruno.jonchier@Apec.fr
Pays-de-la-Loire	Michèle SALLEMBIEN	06 74 26 51 86	michele.sallembien@Apec.fr
Rhône-Alpes / Auvergne	Eric Guillaumot	06 99 18 65 24	eric.guillaumot@Apec.fr

2/ Membres de la FCU

Régions	Etablissements adhérents de la FCU	Contact FCU	Tél	Email
Grand-Est Alsace Lorraine Champagne-Ardenne	Université de Strasbourg	Marc Poncin	06 72 42 92 41	marc.poncin@unistra.fr
	Université de Lorraine	Karine Treiber	06 38 95 21 78	karine.treiber@univ-lorraine.fr
	Université de Technologie de Troyes	Laurent Amice	06 61 97 52 53	laurent.amice@utt.fr
	Université de Haute-Alsace	Jose Martins	03 89 33 65 00	jose.martins@uha.fr
	Université de Reims Champagne-Ardennes	Brigitte Colantonio	03 26 91 86 69	brigitte.colantonio@univ-reims.fr
Nouvelle Aquitaine Aquitaine Poitou-Charentes Limousin	Université de Bordeaux	Jean Dondi	06 26 55 80 08	jean.dondi@u-bordeaux.fr
	Université Bordeaux Montaigne	Séverine Viaud	05 57 12 45 38	severine.viaud@u-bordeaux-montaigne.fr
	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Dominique Laéra	05 59 40 78 88	dominique.laera@univ-pau.fr
	Université de Poitiers	Sylvie Quintard	05 49 36 62 31	Sylvie.Quintard@univ-poitiers.fr
	Université de La Rochelle	Alexandra Bodin	06 89 91 84 39	alexandra.bodin@univ-lr.fr
	Université de Limoge	Frédérique Vergnole	05 87 50 68 50	frederique.vergnole@unilim.fr
Bourgogne / Franche-Comté	Université de Technologie Belfort-Montbéliard	Aleth Chevalley	03 84 58 34 48	aleth.chevalley@utbm.fr
	Université de Franche-Comté	Laurence Ricq	06 99 16 76 00	laurence.ricq@univ-fcomte.fr
	Université de Bourgogne	Evelyne Métais	03 80 39 51 99	evelyne.metais@u-bourgogne.fr
Bretagne	Université Bretagne Sud	Gaëlle Quemeneur	06 08 50 31 78	gaelle.quemeneur@univ-ubs.fr
	Université de Bretagne Occidentale	Laurent Bourlès	02 98 01 80 46	Laurent.Bourles@univ-brest.fr
	Université de Rennes 1	Christine Lombard	02 23 23 39 50	christine.lombard@univ-rennes1.fr
	Université de Rennes 2	Jean-Yves Célo	02 99 14 20 36	jean-yves.celo@univ-rennes2.fr
Centre Val de Loire	Université François Rabelais de Tours	Christelle Pragnon	02 47 36 81 60	christelle.pragnon@univ-tours.fr
	Université d'Orléans	Aline Lejeune	02 38 41 71 80	aline.lejeune@univ-orleans.fr
Occitanie Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon	Université Toulouse-I-Capitole	Catherine Cluzeaud-Delvit	05 61 12 86 56	catherine.cluzeaud-delvit@ut-capitole.fr
	Université Toulouse II-Jean-Jaurès	Jean Azéma	05 61 50 47 96	jazema@univ-tlse2.fr
	Université Paul Sabatier Toulouse III	Jean-François Mazoin	06 22 32 00 08	jean-francois.mazoin@iut-tlse3.fr
	Université de Nîmes	Isabelle Techer	06 85 59 19 25	isabelle.techer@unimes.fr

	Université de Montpellier	Laurence Weil	04 34 43 21 21	Laurence.weil@univ-montp1.fr
	Université Paul Valéry – Montpellier 3	Laurence Dreyfuss	04 67 14 55 75	laurence.dreyfuss@univ-montp3.fr
	Université de Perpignan	Frédéric Brajou	04 30 19 81 49	frederic.brajou@univ-perp.fr
	Institut National Universitaire Champolion	Nacera Bénama	05 63 48 19 55	nacera.benama@univ-ifc.fr
	Institut National Polytechnique de Toulouse	Olivier Delahaye	06 12 53 47 15	olivier.delahaye@inp-toulouse.fr
Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Université de technologie de Compiègne (UTC)	François Velu	03 44 23 49 19	francois.velu@utc.fr
	Université du Littoral Côte d'Opale	Franck Giuliani	07 60 60 88 75	franck.giuliani@univ-littoral.fr
	Université de Lille	Thomas Petit	03 20 33 62 67	thomas.petit@univ-lille1.fr
	Université de Valenciennes	Franck Barbier	03 27 51 10 19	franck.barbier@univ-valenciennes.fr
	Université Picardie Jules Verne	Nicolas Kézié	06 40 23 39 23	nicolas.kezie@u-picardie.fr
	Université d'Artois	Jérôme Longuepée	03 21 60 37 07	jerome.longuepee@univ-artois.fr
Normandie	Université Rouen	Isabelle Fleury	06 31 33 62 14	isabelle.fleury1@univ-rouen.fr
	Université Le Havre	Jean-Robert Delahaye	02 32 74 44 57	jean-robert.delahaye@univ-lehavre.fr
	Université de Caen	Sophie Louise	02 31 56 59 75	sophie.louise@unicaen.fr
PACA / Corse	Université de Nice	Olivier Hueber	04 89 15 21 50	Olivier.HUEBER@unice.fr
	Université de Corse	Cécile Riolacci	04 95 45 01 75	riolacci@univ-corse.fr
	Aix Marseille Université	Marella Lewandowski	06 03 53 30 32	marella.lewandowski@univ-amu.fr
	Université d'Avignon	Pierre Fressoz	04 32 74 32 20	pierre.fressoz@univ-avignon.fr
	Université de Toulon	Catherine Maumet	04 94 14 21 93	maumet@univ-tln.fr
Pays-de-la-Loire	Université d'Angers	Thierry Latouche	06 21 49 44 85	thierry.latouche@univ-angers.fr
	Université de Nantes	Philippe Lenoir	02 72 64 88 15	Philippe.Lenoir@univ-nantes.fr
	Le Mans Université	Audrey Sauvêtre	06 23 65 53 65	audrey.sauvetre@univ-lemans.fr
	Ecole Centrale de Nantes	Laurence Louatron	06 85 92 77 73	Laurence.Louatron@EC-Nantes.fr
Rhône-Alpes / Auvergne	Université Claude Bernard – Lyon 1	Eric Peyrol	06 37 18 97 48	eric.peyrol@univ-lyon1.fr
	Université Lumière - Lyon 2	Hervé Rozier	04 78 69 71 45	herve.rozier@univ-lyon2.fr
	Université Jean Moulin – Lyon 3	Emilien Sanchez	06 61 65 48 95	emilien.sanchez@univ-lyon3.fr

	Université Jean Monnet – Saint-Etienne	Achour Béloucif	04 77 42 17 00	achour.beloucif@univ-st-etienne.fr
	Université Clermont-Auvergne	Carole Besson	04 73 31 87 55	carole.besson@uca.fr
	Université de Grenoble Alpes	Michèle-France Robert	06 62 42 79 83	michele-france.robert@univ-grenoble3.fr
	ENSSIB	Armelle De Boisse	04 72 44 43 27	armelle.de-boisse@enssib.fr
	INSA Lyon	Patricia Guilliot	07 61 82 31 76	patricia.guilliot@insa-lyon.fr
	Institut National Polytechnique de Grenoble	Jean-Marc Dedulle	06 08 90 32 25	jean-marc.dedulle@grenoble-inp.fr
	Université Savoie Mont Blanc	Eric Weiss	06 01 59 47 56	eric.weiss@univ-savoie.fr
	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Thomas Zacher	04.37.37.63.59	thomas.zacher@ens-lyon.fr
	Institut d'Etudes Politiques de Grenoble	Philippe Cuntigh	06 24 96 11 54	philippe.cuntigh@science-spo-grenoble.fr
	Ecole Centrale de Lyon	Thibaud Queyrel	04 72 18 65 25	thibaud.queyrel@ec-lyon.fr
Territoires d'Outre-Mer	Université de la Réunion	Stéphane Manin	+262 262 48 33 70	stephane.manin@univ-reunion.fr
	Université des Antilles	Françoise Hanss	05 90 48 33 51	francoise.hanss@univ-antilles.fr
	Université de la Guyane	Christian Haridas	05 94 29 99 60	christian.haridas@univ-guyane.fr
	Université de la Nouvelle Calédonie	Laurence Benasse	(+687) 760 184	laurence.benasse@univ-nc.nc
Ile de France	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Ariane Fréhel	06 60 64 90 51	ariane.frehel@lecnam.net
	EHESS	Marina Zuccon	01 49 54 23 95	marina.zuccon@ehess.fr
	Ecole Nationale Supérieure d'Arts & Métiers – ENSAM	Anne Thiery	01 44 24 61 57	anne.thiery@ensam.eu
	Ecole Nationale des Chartes	Egle Barone Visigalli	01 55 42 21 52	egle.barone.visigalli@enc-sorbonne.fr
	Ecole Pratique des hautes études	Nathalie Person	01 53 63 61 72	nathalie.person@ephe.sorbonne.fr
	INALCO	Anne Duponchelle	01 81 70 11 54	anne.duponchelle@inalco.fr
	Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie	Christelle Tallon	01 55 55 87 66	christelle.tallon@ihest.fr
	Université d'Évry	Thierry Lavallée	06 71 55 42 36	thierry.lavallee@univ-evry.fr
	Université de Cergy-Pontoise	Christophe Dague	06.80.13.80.49	christophe.dagues@u-cergy.fr
	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)	Mathieu Jahnich	06 64 68 17 45	mathieu.jahnich@uvsq.fr

Université Panthéon-Assas – Paris 2	Nevine Chalakani	01 53 63 86 26	nevine.chalakani@u-paris2.fr
Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1	Pascal Lévêque	01 53 55 27 51	Pascal.Leveque@univ-paris1.fr
Université Paris Dauphine – Paris 9	Sébastien Duizabo	01 44 05 42 40	sebastien.duizabo@dauphine.fr
Université Paris Descartes – Paris 5	Géraldine Dacquay	01 76 53 46 53	geraldine.dacquay@parisdescartes.fr
Université Paris Diderot – Paris 7	Stéphanie Hantz	07 84 43 50 74	stephanie.hantz@univ-paris-diderot.fr
Université Paris 13	Benoît Berthou	01 49 40 37 64	benoit.berthou@univ-paris13.fr
Université Paris Nanterre	Bernard Quinio	01 40 97 78 66	bquinio@u-paris10.fr
Sorbonne Université	Alain Gonzalez	06 80 06 18 20	alain.gonzalez@upmc.fr
Université Paris Sud	Nathalie Hatton-Asensi	01 40 97 78 66	nathalie.hatton-asensi@u-psud.fr
UPEM	Karine Lambert	01 60 95 71 47	karine.lambert@u-pem.fr
UPEC	Delphine Adam	06 68 39 97 10	delphine.adam@u-pec.fr
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Olivier Lumbroso	01 45 87 41 17	olivier.lumbroso@sorbonne-nouvelle.fr
Université Paris 8	Valérie Besnard	01 49 40 65 61	valerie.besnard@univ-paris8.fr

ANNEXE 2 : Offres de services des partenaires

1. Détail de l'offre des services proposée par l'Apec :

- Diffusion des offres d'emploi cadres, d'alternance et de stages (à partir de Bac+3) sur le site de l'Apec. Accès via <https://recruteurs.Apec.fr/home/gerer-vos-offres.html>.
- Accès à la CVthèque des candidats inscrits sur le site de l'Apec (325.000 profils) via <https://recruteurs.Apec.fr/home/consulter-les-cv.html>.
- Rencontre avec un consultant Apec sur leur territoire afin de faire le point sur leurs pratiques RH et bénéficier de conseils adaptés à leurs problématiques : recrutement, égalité F/H, contrat de génération, accompagnement de leurs salariés cadres...
- Participation aux « Matinales RH » organisées par l'Apec dans ses centres sur la réforme de la formation professionnelle (CEP/CPF/EP), les pratiques de recrutement et de rémunération des entreprises, la mobilité interne des cadres, l'insertion des jeunes diplômés, l'attractivité territoriale et l'emploi cadre, la qualité de vie au travail, le management, etc.
Les thématiques de ces matinales sont amenées à évoluer d'une année à l'autre.

⇒ Offre de services spécifique pour les TPE et PME

- Utilisation des services liés au recrutement à distance proposés par l'Apec :
 - « Votre Potentiel Sourcing »
 - « Flash Conseil » accessible au 0809 361 336
 - « Appui à la rédaction d'offre d'emploi »
 - « Sourcing Plus » accessible via le 0809 36 14 14.*NB : ces 4 prestations sont dédiées aux recruteurs non-professionnels.*
- Recours au diagnostic RH de l'Apec, « Repères RH », dont l'ambition est d'aider les entreprises à identifier leurs enjeux stratégiques, les pistes d'actions et leviers RH permettant d'accroître leur performance.
- Participation aux Ateliers « Pratiques RH » organisés par l'Apec dans ses Centres sur différents thèmes :
 - ✓ Piloter et animer les entretiens professionnels
 - ✓ Manager efficacement avec l'entretien professionnel
 - ✓ Rédiger une offre d'emploi attractive
 - ✓ Rechercher efficacement des candidats dans les CVthèques
 - ✓ Questionner en entretien de recrutement
 - ✓ Se préparer au transfert des savoirs
 - ✓ Construire et développer sa marque employeur sur le web (*cet atelier est dédié aux non-professionnels du recrutement*).

⇒ Offre de services spécifique au CEP et au CPF pour sécuriser les parcours professionnels des cadres :

- Accès à la plateforme téléphonique nationale de l'Apec :

0 809 361 212

Service gratuit
+ prix appel

- Prise de RDV avec un consultant via un service en ligne : <https://cadres.Apec.fr/Emploi/Mes-services-Apec>.
- Les cadres qui souhaitent s'orienter vers une **formation** ont accès à 3 services spécifiques :
 - ✓ Un outil d'autodiagnostic accessible sur le site Apec.fr intitulé « *Formation : testez votre projet* » qui vise à clarifier et faciliter le projet de formation des cadres.
 - ✓ « *Diagnostic Formation* » pour un 1^{er} niveau d'information et de conseil par téléphone.
 - ✓ « *Solution Formation* » pour élaborer et mettre en œuvre un projet de formation avec un consultant dans un Centre Apec.

2. Détail de l'offre des services proposés par la FCU :

- **Offre de service de l'association :**
 - ✓ Informations réglementaires de ses membres (Juri-actus)
 - ✓ Plan de formation des personnels sur divers thèmes lié à la FC
 - ✓ Colloque annuel (250 participants en moyenne)
 - ✓ Communication et mise en visibilité du réseau et de ses membres sur les activités des services de FC à l'université
 - ✓ Accompagnement dans la démarche qualité vers la certification de services FCU
- **Offre de services à destination du public :**
 - ✓ <https://www.fcu.fr/>
- **Offre de service de ses membres : les services FCU**
 - ✓ Accueil, Information et orientation de tous les publics / des publics FC
 - ✓ Conseils sur l'élaboration du projet professionnel
 - ✓ Conseil sur l'élaboration du projet de formation ou de reprise d'étude
 - ✓ Conseil et accompagnement des PME-PMI dans la gestion de leur RH
 - ✓ Valorisation des potentiels de recherche des universités en formation continue
 - ✓ Accompagnement des démarches de validation d'acquis
 - ✓ Accompagnement des recherches de financement du projet de formation
 - ✓ Innovation pédagogique et de formation
 - ✓ Appui au développement de l'alternance dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur
 - ✓ Déploiement d'une offre de formation en FOAD